

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 29 JANVIER 2026

Le jeudi 29 janvier 2026, le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni au Palais Sarde, situé au 10 rue de la Préfecture à Nice, pour donner suite à la convocation adressée par Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, par courriel le 21/01/2026.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres absents excusés : 56

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 7

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : (3 voix) M. Yannick BERNARD, Titulaire, Présent.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé

Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : M. Daniel BORTOLINI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ASPREMONT : Mme Catherine SALET, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE : M. Thierry GIACOMO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BENDEJUN : M. Thierry LORETTE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BEUIL : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BLAUSASC : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS : Mme Virginie SALVO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de CLANS : Mme Louise RAPPUC, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Présente.



DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES | 06

Pour la Commune de FONTAN : M. Philippe OUDOT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de GILETTE : Mme Martine ALBERTI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Béatrice GENIN, Suppléante, Présente.

Pour la Commune de ISOLA : Mme Elise CLARY, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LA PENNE : Mme Hélène DELYFER, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE (1 voix) : Mme Pamela MAC CLURE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de LANTOSQUE (1 voix) : M. Jean THAON, Titulaire, Représenté par Mme Marie-Amélie GINESY.

Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Jean Claude VALLAURI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : M. Régis GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de LUCERAM : Mme Michèle BARNOIN, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de MOULINET : M. Michel PALLANCA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de RIMPLAS : M. Pascal GUGLIEMETTI, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUEBILLERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Alexandra BISSON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Christiane MATTEI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE : Mme Gisèle MARTIN, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE : Mme Anne-Marie ZIMMERMAN, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY (1 voix) : M. René RICOLFI, Suppléant, Présent.

Pour la Commune de SIGALE : Mme Stéphanie GORDOLON, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de SOSPEL : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de TENDE : M. Jean-Charles QUERCIA, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Dominique HOUZE RESMOND, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Cécile BESSONE, Titulaire, Excusée.



INVITÉS PRÉSENTS :

- M. Arnaud FABRIS, Conseiller du Président du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Gilles MICHALEC, Comptable Public,
- Mme Delphine GAYRARD, Directrice Générale Adjointe Culture, Transformation numérique, Relation à l'usager du Département des Alpes-Maritimes,
- Mme Laura DE-VIT, Chef de l'action culturelle Territoriale du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du Conservatoire des Alpes-Maritimes (CAM),
- Mme Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur du CAM,
- Mme Corinne LAZARO, Responsable des finances du CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Responsable des ressources humaines du CAM.

ORDRE DU JOUR :

PROCES-VERBAL

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 17.12.2025

FINANCES

2. Reprise anticipée des résultats 2025 au Budget Primitif de l'exercice 2026
3. Budget Primitif de l'exercice 2026

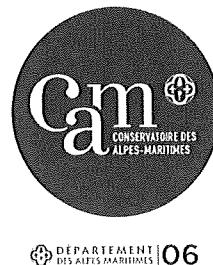
INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☆☆☆

Préambule :

La Présidente du Conservatoire des Alpes-Maritimes, Madame Marie-Amélie GINESY, ouvre la séance à 10h00 et remercie l'ensemble des membres présents, les représentants des communes, les services administratifs du Département, Mesdames Laura DE VIT et Delphine GAYRARD, le conseiller du Président du Département, Monsieur Arnaud FABRIS, le 1^{ER} Vice- Président, Monsieur Auguste VEROLA, la paierie départementale et l'équipe administrative du CAM.

La Présidente, Madame Marie-Amélie GINESY ajoute qu'elle salue chaleureusement le Payeur Départemental, Monsieur Gilles MICHALEC et la responsable des Finances du CAM, Madame Corinne LAZARO pour la préparation et la mise en œuvre du budget. Elle rappelle également l'investissement de Monsieur Gilles MICHALEC et de ses équipes, dont le soutien a permis de présenter le budget aujourd'hui.

DÉPARTEMENT 06
DES ALPES-MARITIMES

Elle remercie l'ensemble des équipes du Conservatoire et son directeur Monsieur Christian TOURNIAIRE qui ont œuvré dans la préparation et l'élaboration du budget et ainsi permettre de présenter aujourd'hui, un bilan clair et précis.

La Présidente, Madame Marie-Amélie GINESY excuse l'absence des Vice-Présidents, Messieurs Yannick BERTRAND et Bertrand GASIGLIA retenus ce jour et propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 17.12.2025

Adressé par courriel aux membres du Comité Syndical et mis en ligne sur le site du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Procès-Verbal du 17.12.2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ADOpte A L'UNANIMITÉ

2. FINANCES : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026

La Présidente, Madame Marie-Amélie GINESY présente la reprise des résultats 2025, elle rappelle et expose aux membres du Comité Syndical que lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.

Les résultats doivent être repris dans leur totalité dans les deux cas, la reprise partielle étant proscrite.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le Comptable Public) accompagnée soit du compte financier unique, s'il a pu être établi, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le Comptable Public ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à leur régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et, en tout état de cause avant la fin de l'exercice.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

La reprise anticipée des résultats se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat estimé de l'exercice	42 078.55 €
Résultat antérieur reporté	190 000.00 €
Résultat de clôture	232 078.55 €

Section d'Investissement

Résultat estimé de l'exercice	43 672.12 €
Résultat antérieur reporté	- 2 153.11 €
Résultat à affecter	41 519.01 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2023	

Besoin de financement

Affectation en investissement (compte 1068)	
Excédent de Fonctionnement reporté R 002	232 078.55 €
Excédent d'Investissement reporté R 001	41 519.01 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la reprise anticipée des résultats 2025 au budget primitif de l'exercice 2026.

Le Comité Syndical, CONSTATE ET APPROUVE les résultats de l'exercice 2025 et ADOPTE A L'UNANIMITÉ, la reprise anticipée des résultats ci-dessus au budget primitif 2026.

3. FINANCES : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

La Présidente, Madame Marie-Amélie GINESY expose à l'assemblée, le Budget Primitif pour l'exercice 2026 est équilibré en dépenses et en recettes au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 722 510.55 €	2 722 510.55 €
INVESTISSEMENT	86 244.01 €	86 244.01 €
TOTAL	2 808 754.56 €	2 808 754.56 €

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06

NOTE DE PRÉSENTATION - BP 2026

I. CADRE GÉNÉRAL

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Conservatoire des Alpes-Maritimes. Elle est également disponible sur le site internet www.conservatoire06.fr.

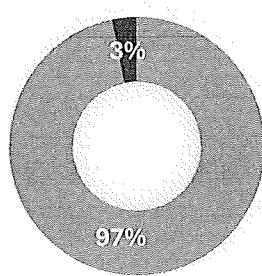
Le budget primitif est voté par chapitre et par nature avec présentation fonctionnelle, suivant l'instruction comptable M57.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Conservatoire. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours suivant son adoption.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un **budget global 2026 de 2 808 754,56 €**, prudent et maîtrisé, construit dans le respect des engagements formulés lors du débat d'orientations budgétaires présenté en séance du 17 décembre 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget du Conservatoire.



■ FONCTIONNEMENT ■ INVESTISSEMENT



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 722 510,55 €** (+ 6.79 % par rapport au budget primitif 2025).

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Conservatoire.

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 490 432,00 €.

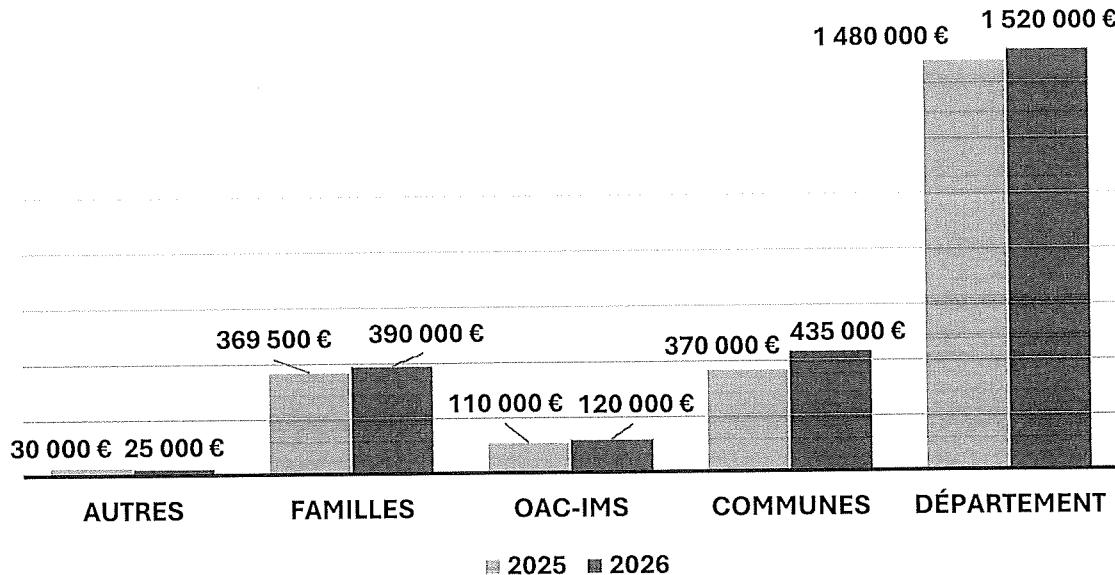
S'y ajoute l'excédent de fonctionnement reporté 2025 de 232 078,55 € suivant l'autorisation de reprise anticipée accordée par le Comptable Public, soit un total de recettes de **2 722 510,55 €**.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM 2025	BP 2026	%
013	Atténuations de charges	10 000.00 €			
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	330 000.00 €	39 500.00 €	390 000.00 €	5.55%
74	Dotations et participations	1 960 000.00 €		2 075 000.00 €	5.87%
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00 €		25 000.00 €	25.00%
78	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			432.00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections				
<i>R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1</i>		190 000.00 €		232 078.55 €	22.15%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 510 000.00 €	39 500.00 €	2 722 510.55 €	6.79%

DÉPARTEMENT | 06
DES ALPES MARITIMES

Principales Recettes Réelles de Fonctionnement 2026



Les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 390 000 € et intègrent la facturation des inscriptions des élèves, ce chapitre est en hausse de +5.55 % par rapport à 2025.

	2024/2025	2025/2026	%
Total des effectifs	1 284	1 468	14%

Au 22/01/2026 : *Inscriptions réalisées* 1 335

Inscriptions en cours de traitement 133

Les dotations et participations (chapitre 74)

Composante essentielle des recettes pour le Conservatoire, avec 2 075 000 € attendus (soit +5.87% par rapport au BP 2025), au titre de :

- La participation du Département à hauteur de 1 520 000 € (+3 % par rapport au budget 2025) ;
- La participation des communes estimée à 435 000 € pour :
 - L'inscription des enfants en cours individuel ;
 - L'inscription des enfants dans le cadre des orchestres aux collèges (OAC) ;



DEPARTEMENT | 06
DES ALPES MARITIMES

- La participation des collèges (formation des orchestres aux collèges) et les interventions en milieu scolaire (IMS) pour un montant de 120 000 € ;

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) représentent 25 000 € et correspondent au remboursement du SDIS dans le cadre de la convention de mise à disposition de musiciens (vacations Fanfare).

Les reprises sur dépréciations des actifs circulants (chapitre 78) représentent un montant de 432 €, il s'agit d'une annulation partielle des provisions antérieurement constituées sur les actifs circulants (créances des familles).

Au **R002** : Report en fonctionnement inscrit à hauteur de **232 078,55 €**.

2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **2 722 510,55 €**.

Les dépenses de fonctionnement correspondent notamment aux frais d'administration générale, à la masse salariale, aux indemnités des élus, aux coûts des services et missions confiées aux prestataires.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

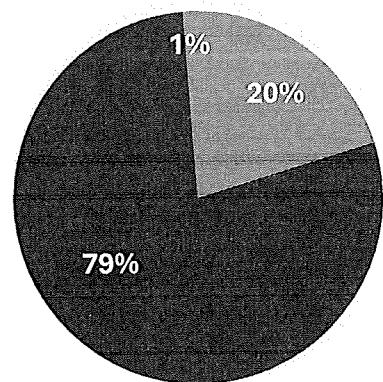
Chapitres	Intitulés	BP 2025	DM 2025	BP 2026	%
011	Charges à caractère général	478 915.00 €	39 500.00 €	535 285.55 €	3.25%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 963 400.00 €		2 112 000.00 €	7.57%
65	Autres charges de gestion courante	30 800.00 €		29 500.00 €	-4.22%
67	Charges spécifiques	3 000.00 €		1 000.00 €	-66.67%
68	Dotations aux dépréciations et provisions	1 850.00 €			
023	Virement à la section d'investissement	- €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 035.00 €		44 725.00 €	39.61%
<i>D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1</i>					
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 510 000.00 €	39 500.00 €	2 722 510.55 €	6.79%



DÉPARTEMENT | 06
DES ALPES MARITIMES

Ces inscriptions budgétaires portent le montant des dépenses réelles 2026 à 2 677 785,55 €.

Principales Dépenses Réelles de Fonctionnement 2026



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Prévision à la hausse sur ce chapitre de +3.25 % par rapport au budget 2025, dont la somme est établie à 535 285,55 €.

- Evolution de la quotité horaire des enseignants en prestations de services (3 professeurs de danse et 2 professeurs de musique/chant) ;
- Nouveau Budget « Communication » pour un montant de 6 650 € ;
- Hausse des frais de déplacements professionnels.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre est en augmentation et représente le poste de dépense le plus important de la section de fonctionnement. Les charges de personnel s'établissent à 2 112 000 €, en augmentation de +7.57 % par rapport au budget 2025. Ces prévisions comprennent :

Nouveautés réglementaires 2026 :

- 37,65 % : taux de cotisation patronal CNRACL + 3 points au 1^{er} janvier 2026 ;
- Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque Santé.

Créations de poste :

L'augmentation du nombre d'élèves inscrits implique, par conséquent, le recrutement de professeurs.

- Recrutement de 3 professeurs (Violon/Alto, MIMS, FM/Piano) à temps complet (20h/20^{ème}) ;



Avancement de carrière des agents (GVT - glissement vieillesse technicité) :

- 7 agents présents sur le tableau d'avancement d'échelon (6 de catégorie B et 1 de catégorie C) ;
- 1 avancement de grade de catégorie A : Hors classe (évolution de carrière) ;
- 1 promotion interne de catégorie B (sous réserve d'admission).

La situation liée aux deux arrêts maladie, conjuguée à la présence d'un agent en surnombre, a conduit le Conservatoire à mobiliser le poste de remplacement maladie, qui aurait pourtant dû être reconduit sur l'exercice 2026. La libération du poste en surnombre permettrait de débloquer le recrutement d'un poste administratif. À ce jour, les deux arrêts maladie sont effectivement remplacés, mobilisant ainsi deux postes depuis la rentrée scolaire 2025-2026.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Baisse enregistrée de -4.22 % par rapport au budget 2025. Il regroupe notamment les indemnités des élus, les remises gracieuses accordées aux familles en cas de circonstances exceptionnelles ainsi que les redevances pour licences, sauvegardes et autres logiciels. La somme portée à ce chapitre s'élève à 29 500 €.

Chapitre 67 - Charges spécifiques

Une somme de 1 000 € est inscrite en prévision de titres de recettes annulés sur exercices antérieurs (cotisations des familles).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre d'un montant de 44 725 € inclus les échéances d'amortissements connues, une estimation des échéances d'amortissement au prorata temporis ainsi qu'un rattrapage d'amortissements.

Pour rappel, le Conservatoire est tenu de rattraper des amortissements non comptabilisés sur plusieurs exercices. Ce rattrapage obligatoire sera réalisé à hauteur de 10 915.75 € pour l'exercice 2026.

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement retrace les opérations non courantes et ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du Conservatoire. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 86 244.01 € (-32.96 % par rapport au budget 2025).



DÉPARTEMENT | 06
DES ALPES MARITIMES

En dépenses, on retrouve principalement l'acquisition des instruments de musique, quant aux recettes, elles proviennent de l'amortissement des immobilisations.

1. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement estimées pour l'année 2026 représentent **86 244.01 €**. La section d'investissement de l'exercice 2025 présente un solde d'exécution positif de 41 519.01 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	96 203.32 €		
021	Virement de la section de Fonctionnement	- €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 035.00 €	44 725.00 €	39.61%
041	Opérations patrimoniales	400.00 €		
<i>Restes à Réaliser N-1</i>				
<i>R 001 Excédent d'investissement reporté N-1</i>			41 519.01 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les prévisions des dépenses d'investissement 2026 sont de l'ordre de **86 244.01 €**.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Intitulés	BP 2025	BP 2026	%
21	Immobilisations corporelles	126 085.21 €	86 244.01 €	-31.60%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €		
041	Opérations patrimoniales	400.00 €		
<i>Restes à Réaliser N-1*</i>				
<i>D 001 Déficit d'investissement reporté N-1</i>		2 153.11 €		
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%

(*) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements juridiques donnés à des tiers découlant de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever.



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

IV. DONNEES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de Fonctionnement votés	2 722 510.55 €	2 490 432.00 €

REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	232 078.55 € (si excédent)
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 722 510.55 €	2 722 510.55 €

INVESTISSEMENT

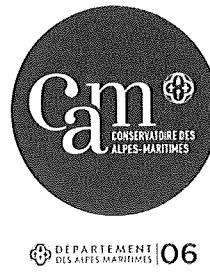
		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'Investissement votés	86 244.01 €	44 725.00 €

REPORTS	Restes à réaliser N-1		
	001 Solde d'exécution de la section d'Investissement reporté	(si solde négatif)	41 519.01 € (si solde positif)
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		86 244.01 €	86 244.01 €

TOTAL DU BUDGET	2 808 754.56 €	2 808 754.56 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

2. ÉVOLUTION BUDGETS 2025/2026

	BP+DM 2025	BP 2026	%
FONCTIONNEMENT	2 549 500.00 €	2 722 510.55 €	6.79%
INVESTISSEMENT	128 638.32 €	86 244.01 €	-32.96%
BUDGET GLOBAL	2 678 138.32 €	2 808 754.56 €	4.88%



3. ÉTAT DE LA DETTE

Pour l'exercice 2026, le Conservatoire n'a pas prévu de recourir à l'emprunt.

V. ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

	BP 2025	BP 2026	%
Recettes réelles de Fonctionnement	2 359 500.00 €	2 490 432.00 €	6%
Report de l'excédent de Fonctionnement	190 000.00 €	232 078.55 €	22%
Total des recettes de Fonctionnement	2 549 500.00 €	2 722 510.55 €	7%
Dépenses réelles de Fonctionnement	2 517 465.00 €	2 677 785.55 €	6%
Intérêts des emprunts	- €	- €	
Remboursement en capital	- €	- €	
Epargne de Gestion	32 035.00 €	44 725.00 €	40%
Epargne Brute	32 035.00 €	44 725.00 €	40%
Epargne Nette	32 035.00 €	44 725.00 €	40%

Sans dette, les trois épargnes sont identiques, ce qui reste rare dans les collectivités.

DÉFINITION DES ÉPARGNES

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Epargne Brute : Recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « capacité d'autofinancement brute (CAF brute) » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipement.

Epargne de Gestion : Epargne brute plus intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

Epargne Nette : Epargne de gestion moins annuité du capital de la dette *ou* Epargne brute moins remboursement de la dette. Appelée aussi, « capacité d'autofinancement nette (CAF nette) », elle représente l'épargne disponible pour autofinancer une partie des dépenses d'investissement après déduction du capital de la dette.



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES | 06

Le Comité Syndical **ADOPTE A L'UNANIMITÉ**, le budget primitif 2026 et autorise Madame la Présidente à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur MICHALEC demande à intervenir. Madame La Présidente, lui donne la parole.

Monsieur Gilles MICHALEC : « *Je profite de l'audience pour vous communiquer une information qui n'est pas en lien avec le Conservatoire des Alpes-Maritimes, mais qui a toute son importance. Je profite de la présence des élus pour vous signaler une opération détectée de tentative de fraudes, d'usurpation d'identité de l'association des Maires d'Occitanie. Cette fraude prend la forme d'une demande de paiement de facture. Une communication plus détaillée sera relayée au Département*

La Présidente, Marie-Amélie GINESY, remercie Monsieur Gilles MICHALEC pour son intervention et son message de sensibilisation. Elle remercie l'ensemble des personnes présentes et clôture la séance à 11h00.

Fait à Nice, le 29/01/2026

La Présidente,
Marie-Amélie GINESY